

Dossier de demande d'autorisation environnementale  
**Extension du port de Lézardrieux**

**CONSULTING**

SAFEGE  
1, rue du Général de Gaulle  
CS 90293  
35761 SAINT GREGOIRE cedex

Agence Bretagne Pays de Loire

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL  
Parc de l'île - 15/27 rue du Port  
92022 NANTERRE CEDEX  
[www.safege.com](http://www.safege.com)

**Pièce 7**  
**Note de présentation non technique**

Version : 1

Date : 22/03/18

Nom Prénom : BERGER Laura

Visa : LE SAOUT Marc

---

## Sommaire

1.....	Présentation du projet .....	1
1.1	Emplacement.....	1
1.2	Description du projet.....	2
1.3	Contraintes du site .....	3
1.4	Rubriques concernées .....	4
1.5	Incidences sur le milieu et mesures mises en place .....	5

---

## Tables des illustrations

Figure 1-1 : Implantation du projet sur la commune de Lézardrieux ..... 1

## 1 PRESENTATION DU PROJET

### 1.1 Emplacement

L'emprise du projet comprend l'ensemble des pontons actuels, le terre-plein comprenant les parkings et la capitainerie, jusqu'à la cale au Nord-Est.

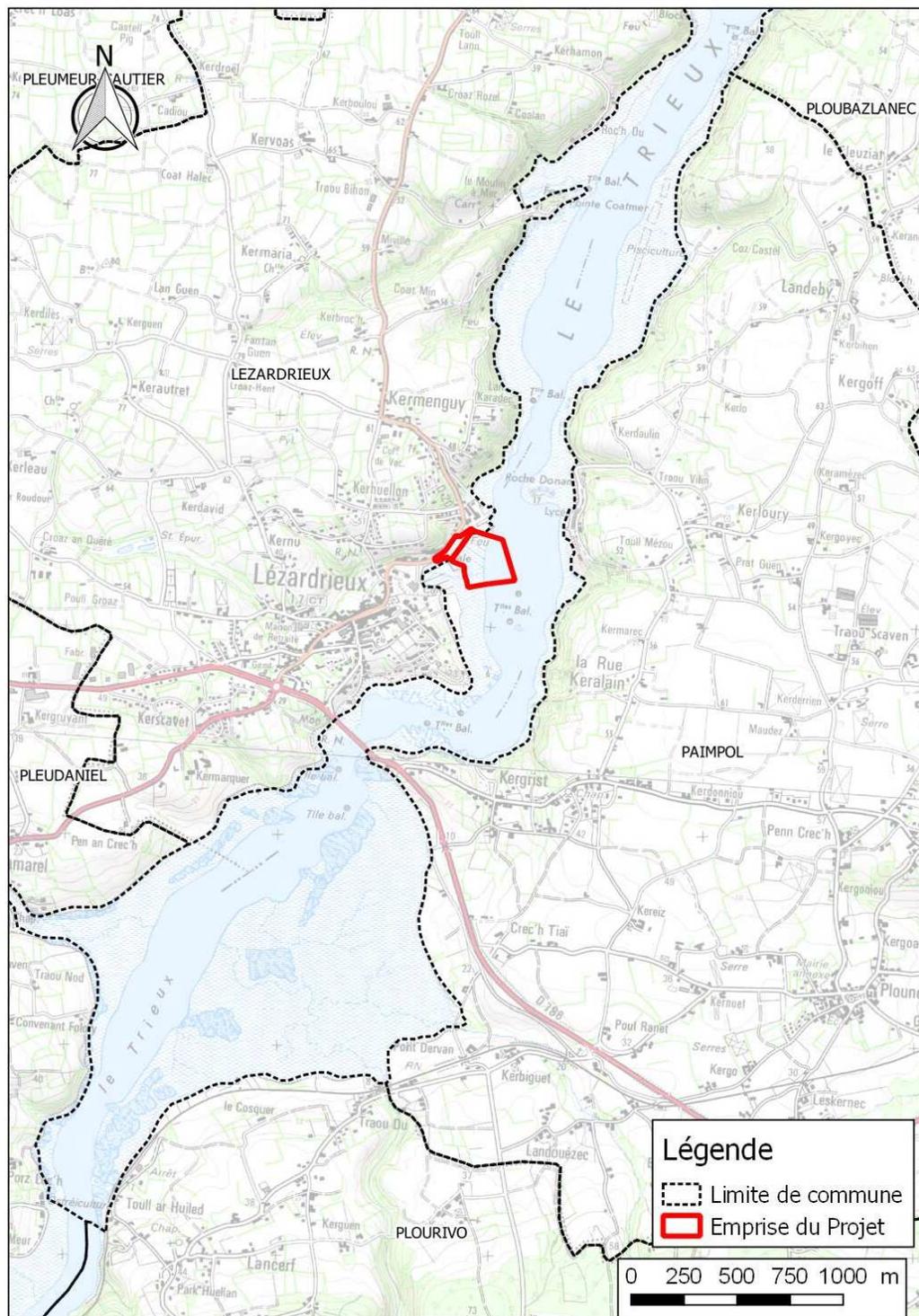


Figure 1-1 : Implantation du projet sur la commune de Lézardrieux

## Pièce 7 : Note de présentation non technique

### Extension du port de Lézardrieux

Dossier de demande d'autorisation environnementale



Lézardrieux se situe au nord des Côtes-d'Armor dans la Presqu'île Sauvage du Trégor, sur la rive gauche du Trieux, qui se jette dans la Manche quelques kilomètres plus loin.

Le port de Lézardrieux est le seul port naturel en eaux profondes de la région, protégé de manière naturelle des tempêtes, proche d'espaces naturels remarquables comme l'estuaire du Trieux et l'archipel de Bréhat.

Le projet s'inscrit dans le contexte du projet de réaménagement et d'extension du port de plaisance de Lézardrieux.

## 1.2 Description du projet

Au vu des conditions d'accueil du port de Lézardrieux, celui-ci ne répond pas à la demande : manque de place et d'activités. Le projet consiste en la requalification de l'espace urbain au niveau du port de Lézardrieux et le réaménagement de l'espace maritime.

En effet, le projet va comporter deux volets : terrestre et maritime.

### Volet terrestre :

Le projet assurera :

- La requalification urbaine de la zone portuaire comprenant :
  - La démolition du bureau et l'aménagement d'une capitainerie permettant d'accueillir un effectif total de 196 personnes et répondant aux besoins du site (une salle polyvalente accessible aux PMR, le bureau du port, sanitaires, douches, vestiaires, buanderie pré-équipée. La capitainerie accueillera également des expositions et sera un lieu d'échange, sur le territoire armoricain ;
  - La requalification urbaine (parking, voiries...) ;
  - Prise en compte des risques de submersion marine ;
  - Electricité issue du solaire thermique, présent sur site ;
  - Mise en place d'une cuve à fioul assurant les besoins des plaisanciers.

### Volet maritime :

Le projet va permettre :

- L'extension des pontons dans le port de plaisance extérieur,

Au total, on compte 36 emplacements supplémentaires. Les travaux maritimes couvrent au total 1 500 m<sup>2</sup> sur le domaine maritime.

- La création du ponton renforcé,
- La reprise du ponton annexe actuel,
- La prolongation de la cale existante,
- La destruction du mur existant.

## Pièce 7 : Note de présentation non technique

### Extension du port de Lézardrieux

Dossier de demande d'autorisation environnementale

## 1.3 Contraintes du site

Le projet est situé dans une zone relativement sensible. Plusieurs périmètres de protection sont présents dans l'estuaire du Trieux et certaines contraintes sont à prendre impérativement en compte pour que le projet soit viable.

Les enjeux du site sont listés par ordre d'importance ci-dessous :

Au sein de la zone de :	A proximité de :
<ul style="list-style-type: none"><li>- Périmètre de protection des abords de monuments historiques au titre du code du patrimoine</li><li>- Situé en Natura 2000</li><li>- Site inscrit au titre du code de l'environnement</li><li>- Risques naturels : Submersion marine</li><li>- Servitude de passage des piétons le long du littoral (3m)</li><li>- Situé en ZNIEFF II : Estuaires du Trieux et du Jaudy</li><li>- ZICO</li><li>- Activités touristiques saisonnières</li><li>- Zone d'accumulation de particules d'origine maritime</li><li>- Situé dans une zone de renouvellement des eaux dans le Trieux</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Présence de faune et flore caractéristiques du milieu estuarien</li><li>- Maerl / herbier</li><li>- Activités conchylicoles</li></ul>

Le projet se trouve dans un site artificialisé lié à son activité portuaire, qui lui-même se trouve dans un site naturel sensible.

## 1.4 Rubriques concernées

Le projet est soumis à plusieurs rubriques en application des codes de l'environnement, du patrimoine et de l'urbanisme.

Code concerné	Articles concernés	Projet	Dossiers à monter
Code de l'environnement	Article R.122-2 : 9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales. b. Construction de ports et d'installations portuaires, y compris de ports de pêche.	Travaux portuaires	Projet soumis à examen cas par cas : Etude d'impact nécessaire selon l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2017.
	R.414-1 et suivants	Situé en zone Natura 2000 – ZPS - ZSC	Étude d'incidence sera nécessaire incluse dans le dossier de déclaration loi sur l'eau.
	Art. L214-1 Déclaration loi sur l'eau – rubrique 4.1.2.0 2° D'un montant supérieur ou égal à 160 000 euros mais inférieur à 1 900 000 euros :	Travaux portuaires d'un montant de 1 590 000 €	Dossier de Déclaration Loi sur l'eau
	Art. R.341-1	Projet situé en site inscrit (seulement la partie terrestre du projet)	Déclaration préalable
	Art. R.511-9	Poste d'avitaillement pouvant distribuer un volume annuel supérieur à 100 m <sup>3</sup> d'essence et inférieur à 20 000 m <sup>3</sup> .	Déclaration
Code du patrimoine	Art L.621-32 et R.621-96 et suivants	Projet situé dans le périmètre de protection de monument historique classé et ses abords (église Saint-Jean-Baptiste)	Demande d'autorisation préalable
Code de l'urbanisme	Art.R.421-10	Projet situé dans le périmètre de protection de monument historique et ses abords (église Saint-Jean-Baptiste)	Déclaration préalable
	Art. R 421-1.	Permis de construire	Demande de permis de construire pour la capitainerie
	Article R421-19	Permis d'Aménager	Demande de Permis d'Aménager pour la requalification urbaine

## 1.5 Incidences sur le milieu et mesures mises en place

Le tableau synthétique permet d'identifier les incidences et mesures associées qui permettront d'éviter, réduire ou de compenser les incidences du projet sur son environnement :

Incidences du projet sur son environnement		Mesures associées
Phase travaux terrestres		
Perturbation des usages	Accessibilité non aisée de la zone portuaire sur la durée du chantier Zone de chantier non accessible	Périmètre sécurisé – présence de barrières, signalétique
Intégration du chantier dans l'environnement	Visibilité du chantier – nuisance visuelle	Création d'une aire de chantier temporaire, contrôlée, d'une base vie permettant la sensibilisation des ouvriers
Création de bruit et vibration	Démolition pouvant générer des bruits et vibration ainsi que les engins de chantier	Respect des horaires de chantier
Tassement	Poids et circulation des engins de chantier	Aucune mesure associée du fait de la faible incidence
Pollution exceptionnelle localisée	Pollutions aux hydrocarbures ; huiles hydrauliques ; autres substances chimiques.	Contrôle des engins de chantier et présence d'une aire de stockage, Zones de stockage seront imperméabilisées. Plan d'intervention d'urgence, Vidanges, nettoyages, entretien et ravitaillement des engins seront réalisés sur les plateformes de chantier étanches aménagées à cet effet, Déchets de chantier collectés et traités conformément à la réglementation.
Déchets	Déchets spéciaux (huiles, câblages,...), Déchets industriels banals (plastiques, métaux, bois, etc.), Déchets produits par démolition et déblaiement (déblais, gravats, etc.), Déchets ménagers produits par le personnel de chantier.	Plan de gestion des déchets
Faune et Flore	Dérangement temporaire lié aux bruits et pollutions	L'incidence est faible sur le terreplein fortement artificialisé Période de travaux temporaire et en période hivernale

## Pièce 7 : Note de présentation non technique

### Extension du port de Lézardrieux

Dossier de demande d'autorisation environnementale



Phase travaux maritimes		
Usage	Accessibilité non aisée de la zone portuaire Pontons accessibles en partie	Les pontons seront réfectés les uns à la suite des autres pour assurer la continuité de service. Une signalétique délimitera les travaux maritimes.
Bruit et vibrations	Battage des pieux Proximité avec les habitations Incidence significative sur les mammifères marins	Respect des horaires de chantier Période de battage en période hivernale et sur moins de deux semaines Mise en place d'une procédure de Soft Start / Rampup
Qualité de l'eau	Possibilité de générer des MES	Incidence faible ne nécessitant pas de mesures
Pollution exceptionnelle localisée	Pollutions aux hydrocarbures, huiles hydrauliques et autres substances chimiques.	Contrôle des engins de chantier et présence d'une aire de stockage, Zones de stockage seront imperméabilisées. Plan d'intervention d'urgence, Vidanges, nettoyages, entretien et ravitaillement des engins seront réalisés sur les plateformes de chantier étanches aménagées à cet effet, Déchets de chantier collectés et traités conformément à la réglementation.
Phase d'exploitation		
Projet soumis au risque de submersion marine	Situé dans une zone de submersion marine	Lutte contre la submersion marine Par conséquent, l'implantation du bâtiment sera relevée à la côte NGF +12.50. Quais surélevés de 80 cm.
Usages	Activité touristique générée Activités de plaisance boostées et réponse à la demande de places supplémentaires dans le bassin Dynamisme lié aux activités de la capitainerie	Places supplémentaires dans le bassin (36) Réduction des temps d'attente sur le ponton d'attente dans le Trieux
Pollution localisée	Rejet d'eaux de cales Fuites ou rejets involontaires ou volontaires de carburant Rejets d'eaux usées et de détergents Rejet de divers polluants Macro-déchets...	Démarche port propre mise en place et à respecter Plan de gestion des déchets Signalétique et sensibilisation des usagers

## Pièce 7 : Note de présentation non technique

### Extension du port de Lézardrieux

Dossier de demande d'autorisation environnementale



Ecosystème marin	Présences d'espèces caractéristiques dans la zone du Trieux.	Suivi de la faune potentiel
Ecosystème terrestre	Requalification de la zone portuaire et du cadre de vie	Davantage d'espaces verts
Gestion des eaux pluviales	Urbanisation du site (similaire à l'état de référence)	Présence de noues

L'activité conchylicole n'est pas significativement impactée de fait de son éloignement à la zone de projet. Aucune mesure n'est donc proposée, de même pour les zones de maerl et herbier à zostères.